

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 15 MARS 2022 PORTANT COMPOSITION DU JURY DU
CONCOURS COMMUN INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
SESSION 2022**

Le recteur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours d'adjoints administratifs ;

Vu l'arrêté 30 mars 2007 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 3 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2022 - est constitué comme suit :

Président : M. Dominique CHARBY, attaché principal d'administration, DSDEN de l'Allier.

Vice-présidente : Mme DEL RIO VERDIER Rachel, principale – Collège Jean de la Fontaine, Saint-Germain-des-Fossés.

Membres : Mme Christelle BONNABRY, secrétaire administrative classe exceptionnelle, Collège Baptiste Bascoulergue, Saint-Gervais-d'Auvergne ;
M. Raphaël BOUCHIER, secrétaire administratif de classe supérieure – Collège Victor Hugo, Saint-Yorre ;
M. Jérôme PARENT, secrétaire administratif classe supérieure – Collège Henri Mondor, Saint-Cernin ;
Mme Myriam CHAUSSINAND, secrétaire administrative de classe normale – Rectorat de Clermont-Ferrand ;
Mme Sophie FEVRE, attachée principale – UCA de Clermont-Ferrand ;
Mme Elsa GRAIVE, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – UCA de Clermont-Ferrand.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé :

Karim BENMILOUD